

Vive le RENARD !



Association pour la Protection des Animaux Sauvages



L'ASPAS, une association libre pour des animaux libres

INDÉPENDANTE : L'ASPAS est une association sans but lucratif ; c'est une organisation non gouvernementale (ONG) qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver sa liberté d'action. C'est uniquement grâce au soutien d'adhérents et de donateurs qu'elle agit au profit de la nature.

ACTIVE : L'ASPAS est reconnue pour son énergie. Elle œuvre pour la protection de la faune sauvage et pour la préservation du patrimoine naturel. Elle mène des campagnes d'information pour mobiliser l'opinion publique, interpeller les élus et les décideurs et sensibiliser tous les publics à la nécessité de protéger les milieux et les espèces.

EFFICACE : Avec près de 2000 procédures engagées devant les tribunaux, l'action de l'ASPAS porte ses fruits : en 2008 l'association est reconnue d'utilité publique. Grâce à une forte expérience et un savoir-faire juridique, elle fait évoluer et respecter le droit de l'environnement.



L'ASPAS agit notamment pour :

- Préserver les espèces et les habitats fragiles par la maîtrise foncière à travers le Conservatoire ESPACE,
- faire respecter les lois de protection de la nature,
- favoriser la connaissance et la protection du loup, réhabiliter les espèces dites "nuisibles", comme le renard, la pie, le putois, etc.
- réclamer l'abolition de la chasse aux oiseaux migrateurs,
- obtenir une trêve de la chasse le dimanche pour que chacun puisse se promener en sécurité,
- promouvoir le jardinage naturel et l'utilité des insectes auxiliaires,
- lutter contre les nuisances (pollutions, pesticides, etc.) qui affectent les milieux naturels et la santé humaine,
- promouvoir la mise en place de refuges pour la faune sauvage, etc.

SOMMAIRE

🐾 Fascinant Goupi	p.4
Un solitaire en groupe	p.5
En décembre, l'amour se fait entendre	p.6
Opportuniste avant tout	p.7
Sens dessus dessous	p.8
Le maître de l'adaptation	p.9
Une vie qui ne tient qu'à un fil :	p.10
✓ Mourir tout naturellement	p.10
✓ Des activités humaines qui lui empoisonnent la vie	p.14
🐾 Un canidé persécuté	p.16
Qui est le vrai nuisible ?	p.16
✓ La traque est ouverte	p.16
✓ À feu et à sang	p.19
Inscrit sur la liste... des gibiers	p.23
Discours des chasseurs : entre mensonges et conquête de l'opinion publique	p.24
🐾 La nouvelle psychose : l'échinococcose	p.26
Le cycle d'un parasite	p.28
Chaises musicales	p.28
La chasse aux idées reçues	p.30
Parés contre le ver	p.31
🐾 Quelles perspectives ?	p.33
Un avenir bien sombre	p.33
Changer les mentalités	p.34
🐾 Tous à l'affût !	p.41
Pattes à traces sur la terre	p.41
En route vers le terrier	p.42
Quand l'observer ?	p.42
Piège photographique : devenez piégeur !	p.44
🐾 Conclusion	p.45
🐾 Bibliographie	p.46



Rédaction : A. Chaussidon, A. Ambrosini, R. Blackbourn, R. Collange, C. Hernandez, M. Giraud, R. Mathieu, F. Savasta

Conception graphique et mise en page : Rémi Collange

Photographies : B. Alliez, L. Arthur, W. Barthélemy, R. Blackbourn, F. Cahez (+ couverture), R. Collange, J. Desnoues, F. Fève, AM. et JM. Hardouin, O. Janet, G. Koch, S. Lannes, F. Limosani, A. Mathevon, R. Mathieu, JF. Noblet, JM. Potier, P. Rigaux, E. Trümpy

Illustrations : R. Bourdoncle, G. Maccagno



© ASPAS - Décembre 2011 - Tous droits de reproduction réservés.

Imprimé par Martin Impressions



© F. Limosani

Fascinant Goupil

Le renard roux vit parfois en groupe, il peut exhaler une vague odeur de violette, manger des fruits et des vers de terre, et fuir devant un chevreuil. Il transmet directement à l'Homme bien moins de maladies que les chiens et les chats domestiques, et il est particulièrement utile à l'agriculture et la sylviculture. Bien qu'on le connaisse mal, l'animal fait partie de notre patrimoine naturel.

En ancien français, le renard était appelé *Goupil* (*Volpil* ou *Golpil*), une appellation trouvant ses racines dans le latin *Vulpes*. L'origine de ce nom proviendrait de *Volupes pedes* (pied tordu) en référence à sa démarche non rectiligne.

Le renard est à peine plus grand qu'un lièvre ou un gros chat ! Il pèse à l'âge adulte entre 5 et 7 kilos et mesure 1,20 mètre environ (tête, corps et queue compris). Il est bien loin d'être le redoutable prédateur que l'on décrit souvent : le lièvre, qui pèse de 3 à 5 kilos, ne fuit que rarement à son approche, et un chevreuil peut le faire battre en retraite ! Les vaches également le pourchassent parfois hors de leur pré, et les brebis ne s'affolent pas de sa

présence. Lors des mises bas, il est surtout attiré par le placenta, et n'est évidemment pas le dévoreur de moutons et de vaches des légendes de terroir ou de comptoir.

Il existe de nombreuses variations de teintes de fourrure sans que cela n'implique aujourd'hui l'existence d'une multitude de sous-espèces. Grâce à son épaisse fourrure d'hiver, Goupil se porte comme un charme jusqu'à -13 °C. Il supporte d'ailleurs davantage le froid que la chaleur ! Animal principalement nocturne, il sort parfois le jour s'il ne se trouve pas dérangé par les activités humaines ou par les conditions météorologiques, ou encore durant la période agitée des amours et celle de l'élevage des jeunes.

À l'instar de nombreux animaux sauvages, la mortalité est toujours très élevée la première année (80 %). Ce cap fatidique passé avec succès, l'espérance de vie des renards dépend ensuite de l'environnement naturel et des pressions exercées par les chasseurs. En général, leur longévité est de 2 à 3 ans et rares sont ceux qui franchissent l'âge honorable de 10 ans (moins de 1 %). Entre 90 et 98 % des renards n'atteignent pas l'âge de 5 ans.

❖ Un Solitaire en groupe

Maraudant toujours seul à la recherche de nourriture, le renard roux a longtemps été considéré comme exclusivement solitaire. Des études scientifiques plus récentes sur son comportement ont permis de dévoiler une structure sociale complexe qui diffère selon son environnement. Goupil peut vivre en groupe ! Composée d'un couple reproducteur (les dominants du groupe spatial), et d'individus subordonnés, cette structure n'est possible que si les ressources alimentaires sont abondantes mais également si le milieu est suffisamment tranquille. Des renardes de rang hiérarchique inférieur provenant généralement de la portée de l'année précédente peuvent participer à l'élevage des petits de la femelle dominante et dans le cas de ressources très abondantes, peuvent aussi mettre bas. Les portées sont ainsi susceptibles d'être élevées ensemble.



© F. Limosani



En hiver, l'amour se fait entendre

À partir du mois de décembre, certains comportements particuliers s'observent chez les mâles : dépôts plus fréquents d'urine et de fèces dégageant une forte odeur, signalement de leur présence par des « cris », tendance à une plus grande agressivité envers leurs congénères, et même à sortir en plein jour. Pas de doute, il n'existe qu'une seule issue : l'accouplement ! En cette saison, une glande située sur le dessus de la queue émet un parfum de « violette » encore plus prononcé. Les femelles, dont la période de réceptivité est très courte (seulement trois jours au mois de janvier ou février), doivent alors être séduites !



© F. Limosani

Suite à l'accouplement débute une période de 53 jours de gestation. La femelle se réfugie dans un terrier de lapin agrandi, ou parfois cohabite avec un blaireau et, de plus en plus fréquemment, choisit des lieux discrets, à proximité des hommes, voire en zone urbaine.

Généralement vers la mi-mars, la renarde donnera naissance à une portée de 2 à 6 (mais pouvant exceptionnellement atteindre 12 !) renardeaux de couleur gris-noir. Le mâle met souvent la « main à la pâte » pour l'élevage des petits. Durant la deuxième semaine, les yeux des renardeaux vont enfin s'ouvrir, laissant apparaître deux petites billes couleur ciel : une teinte qui vire au marron dès la cinquième semaine. Peu à peu, le pelage s'éclaircit, le museau s'affine et les oreilles s'allongent. À l'âge d'un mois, c'est l'heure

de la première sortie. L'occasion de goûter pour la première fois à une nourriture plus solide, déjà prémachée par les adultes. L'allaitement ne s'achèvera qu'au cours du deuxième mois. Au bout de neuf semaines, les renardeaux, plus téméraires, commencent à accompagner les adultes dans leurs pérégrinations nocturnes. L'automne arrive et les jeunes finissent d'atteindre leur taille adulte. Si la nourriture est suffisante localement, certains d'entre eux (surtout de jeunes renardes) pourront rester au sein du « groupe spatial » tandis que les jeunes mâles seront « encouragés » (par la force au besoin) à partir en quête d'un nouveau territoire : c'est la dispersion automnale.

Le renard a récemment étonné les chercheurs qui ont découvert grâce à des analyses ADN, que les petits d'une même portée étaient souvent de pères différents ; ainsi un mâle peut « couvrir » plusieurs renardes, qui acceptent chacune, dans certaines conditions de densité des populations vulpines, les hommages de plusieurs renards ! Ce phénomène porte un nom : la polygynandrie.

❖ Opportuniste avant tout

Dans la prairie, une flamme orange s'élance dans les airs avant de retomber au terme d'un bel arc de cercle : le renard est en train de « muloter » et cette chasse aux campagnols lui est bien caractéristique. Avec les os de ses pattes 30% plus légers que ceux d'un canidé de la même taille et ses griffes semi-rétractiles, l'agile Goupil se montre vif, léger, précis et efficace. En moyenne, il devra ingérer 500 grammes de nourriture quotidienne et jusqu'à 700 grammes pour la femelle quelques jours avant la mise bas, en prévision de la période où elle restera près de ses petits.

Qualifié de carnivore, Goupil ne fait pas la fine bouche devant fruits, champignons, insectes,etc. Tout dépend des saisons et de ce que lui offre son environnement urbain ou campagnard. Lapins et petits rongeurs (campagnols et mulots) occupent une très large place dans son régime alimentaire



(jusqu'à 75 % de son alimentation). Certains invertébrés, tels les vers de terre, ont de quoi s'inquiéter lors des nuits chaudes et humides les poussant à remonter à la surface ! Très opportuniste, le renard abandonne facilement ses proies habituelles pour se consacrer à cette chasse moins fatigante. Capable de capturer 4 vers à la minute, il peut ainsi satisfaire ses besoins nutritionnels quotidiens en une heure environ.

Le renard roux fait également preuve d'un certain « sens de la prévoyance », dans la mesure où il a pour habitude d' « entreposer » de la nourriture (petits mammifères, œufs, oiseaux) dans de petites « cachettes » qu'il creuse de ses pattes, rebouche de sa truffe et... retrouve, souvent des mois plus tard, quand arrive la disette !



S'il a élu domicile non loin des villes, la nourriture abandonnée par l'Homme est appréciée (elle peut représenter jusqu'à 60 % de son régime alimentaire). Goupil devient ici un actif éboueur. On l'a même vu venir aux mangeoires d'oiseaux pour y gober les graines de tournesol. Le renard est un grimpeur occasionnel, capable néanmoins de franchir un grillage de deux mètres de haut. Fruits de sorbiers, d'églantiers, d'aubépines, de merisiers... sont très appréciés et peuvent constituer l'essentiel de son repas. Ses crottes sont alors parsemées de noyaux.

Enfin, charognes et oiseaux peuvent faire partie de son festin, mais en des proportions assez faibles. Aucune règle ne s'applique vraiment au renard car c'est un animal passé maître dans l'art de l'adaptation !

Le « surplus killing » (prédatation en excès) :

Comme tout prédateur confronté à une situation anormale (proies confinées en un espace restreint), le renard roux, dès lors qu'il est parvenu à s'introduire dans un enclos, peut se livrer à un massacre de proies affolées et incapables de s'enfuir.

Il ne tue ni par plaisir ni par haine mais parce que son comportement de prédateur est perturbé par la facilité inhabituelle des captures. Dans ce cas, il tue aussi pour se constituer des réserves, ce dont on le laisse bien rarement profiter ! (Pour la protection des poulaillers voir p.18)

Sens dessus dessous

Comme tout prédateur, le renard possède des sens bien plus développés que les nôtres, sa vie en dépend. Son spectre auditif¹, plus large que celui de l'Homme, lui permet de localiser les sons émis par les rongeurs et même les déplacements des lombrics.

Capable de détecter une proie à une distance d'un mètre sous terre, Goupil laisse peu de chance aux vers. Son odorat, environ 400 fois plus performant que le nôtre, joue un rôle très important dans la recherche de la nourriture ainsi que pour capter les marquages olfactifs laissés par des congénères ou d'autres animaux.

Chez cet animal crépusculaire et nocturne, la vue tient un rôle secondaire. Surtout sensible aux contrastes et aux mouvements, elle n'est efficace qu'à une courte distance. Elle lui sert pour la chasse dans la phase finale de capture mais aussi pour analyser les postures de ses congénères au langage corporel bien codifié. Tout comme le chat, le renard possède de fines moustaches d'une dizaine de centimètres de chaque côté du museau : les vibrisses. Elles lui permettent de jauger le diamètre d'étroits passages et l'aident lors de ses déplacements. Des poils tactiles se trouvant sous les pattes lui fournissent également de précieux indices sur le type de sol et d'éventuelles vibrations.

¹ Ensemble de sons audibles



© F. Canez



Le maître de l'adaptation

Naturellement adapté ou introduit volontairement, comme dans le cas de l'Australie entre les années 1845 et 1870 pour la pratique de la chasse à courre à l'anglaise, le renard a déjà colonisé de nombreux territoires. Présent partout dans le monde, à l'exception des pôles, de l'Amérique du Sud, d'une grande partie de l'Afrique et de l'Asie du Sud-est, ainsi que de quelques îles européennes¹, l'espèce se porte plutôt « bien » en termes d'effectifs en dépit d'efforts délétères locaux. S'il est possible de croiser Goupil sur des domaines agricoles, dans les plaines, les montagnes (jusqu'à une altitude de 2 500 mètres), les bocages... son habitat de prédilection demeure la lisière. On le rencontre aussi en ville², faisant parfois la sieste sur les toits ou au milieu d'un rond-point. En zones périurbaines (Grande-Bretagne), certaines femelles ont même fait le choix d'abris de jardins pour accueillir leur progéniture.



© F. Limosani

Bon nageur et capable d'effectuer des bonds de plus de 3 mètres de longueur, le renard ne recule pas devant les obstacles. Sa prodigieuse capacité d'adaptation lui permet de tirer le meilleur profit de son environnement et de trouver des solutions aux nombreuses contraintes pouvant affecter son domaine vital. C'est ainsi qu'en Suisse, 85 % des renardes ont mis bas à l'air libre suite à trois campagnes annuelles consécutives de gazage au terrier.

Établir une densité globale de la population vulpine, en France, est un exercice délicat en raison de sa répartition hétérogène (variant selon la dispo-



¹ Crète, Malte, Baléares, Chypre

² Londres compte 10 000 renards, Paris, Madrid, Berlin, , Bristol, Oxford, Genève...

nibilité des ressources alimentaires et la pression de destruction). Généralement, le chiffre moyen d'un individu par kilomètre carré est accepté. À la périphérie de certaines grandes villes britanniques, 5 groupes familiaux ont déjà été observés sur un même kilomètre carré .

🐾 Une vie qui ne tient plus qu'à un fil

Mourir tout naturellement

En théorie, le renard roux a de nombreux prédateurs (loups, lynx, grands rapaces...¹) dans son milieu naturel mais la chasse bouleverse cet équilibre local. En France, la population de ces deux grands carnivores est devenue dérisoire et leur prédation n'a pas d'impact notable sur les populations de renards.

© R. Blackburn



© R. Collange



© R. Blackburn



Là où ils sont encore présents, aigles royaux et hiboux grand-duc peuvent s'attaquer aux renardeaux, proies faciles en raison de leur fragilité et de leur inexpérience. Sur le territoire français, la pression du rapace diurne (l'aigle royal) n'est pas une menace sérieuse pour la population de renards mais elle peut l'être ailleurs, dans les Highlands d'Écosse par exemple et sur l'île

¹En Alaska, le lynx serait même responsable du déclin de la population vulpine.



de Santa Cruz, au large de la Californie. Sur cette dernière, les autorités sont soumises à un sérieux dilemme écologique : pour sauver le renard insulaire (espèce endémique) menacé de disparition, il semblerait inévitable de s'en prendre à une autre espèce protégée : l'aigle royal...

© L. Arthur



Le chien viverrin (ci-contre), espèce pouvant être inscrite sur la liste des « nuisibles » et apparue en France en 1975, est lui aussi un prédateur du renard.

Goupil n'est pas à l'abri de maladies comme l'échinococcose alvéolaire (voir p. 26) ou la gale. Cette dernière est provoquée par un acarien creusant des galeries dans les couches superficielles

de la peau. Le renard est alors en proie à de très fortes démangeaisons. Progressivement, il perd ses poils, s'amaigrit, adopte des comportements inhabituels et aberrants et se gratte jusqu'au sang. Les plaies s'infectent et le renard meurt en quelques mois, voire quelques semaines. La gale peut provoquer de véritables hécatombes : en 1990, au Sud-est de la Grande-Bretagne, la population de renards atteinte de la gale fut quasi anéantie en seulement deux ans !

Autre maladie pouvant affecter Goupil : la maladie de Carré, provoquée par un virus, et atteignant le système nerveux. Fièvre, vomissements, diarrhées, toux n'en sont que les prémisses. S'en suivent une paralysie des membres, des convulsions et un comportement atypique et désordonné aboutissant à la mort...

Certaines conditions climatiques, comme la sécheresse en été ou la rudesse de l'hiver, peuvent aussi avoir une incidence sur les populations vulpines en raison de la raréfaction ou de la plus grande vulnérabilité des proies.

Enfin, comme pour de nombreux autres animaux sauvages, la liste des causes de mortalité chez le renard s'allonge considérablement avec les conséquences des activités humaines, en particulier la persécution par les chasseurs et les piégeurs.

© S. Lannuier



Renard atteint de la gale

Des activités humaines qui lui empoisonnent la vie

Le trafic routier représente une importante cause de mortalité chez les renards et plus particulièrement chez les renardeaux, attirés par les restes d'animaux écrasés ou jouant parfois sur les routes. Des fractures osseuses, dues à des accidents de la route, s'observent chez la plupart des individus citadins. Elles peuvent causer des problèmes articulaires. Cependant, même si la cicatrisation entraîne un certain handicap, le renard s'accorde étonnamment bien, démontrant une fois de plus sa grande capacité d'adaptation !



Malgré l'aménagement de passages à faune ou de dispositifs réfléchissants dissuasifs, il semble difficile d'espérer une baisse de mortalité routière étant donné la densité croissante des voies de circulation.

En France, il est interdit d'empoisonner la faune sauvage depuis 1982 mais les proies des renards continuent, par contre, d'être éliminées à l'aide de produits toxiques. C'est le cas du campagnol terrestre qui voit certains de ses prédateurs naturels victimes de dégâts collatéraux (fouines, blaireaux, martres, lynx, rapaces... et bien sûr renards). La prolifération du campagnol terrestre est cyclique (phénomène naturel se produisant tous les 5-6 ans). Sans prédateur, jouant le rôle de « régulateur », ces rongeurs peuvent provoquer d'importants dégâts dans les cultures. Pour lutter contre ces ravageurs, certains magasins proposent aux agriculteurs un poison : la bromadiolone. Cet anticoagulant puissant provoque une lente agonie des micromammifères mais déclenche aussi la mort des animaux qui les consomment, entraînant des répercussions en cascade sur une faune déjà fragilisée par les activités humaines.

© F. Frêve



Campagnol terrestre

© A. Mathevon



Buse empoisonnée

Le renard est une des victimes de ce non-sens écologique comme certains rapaces diurnes (milans royaux et noirs, faucons crécerelles, buse

variables, etc.), nocturnes (chouettes hulottes, hiboux moyen-duc, etc.), et mustélidés (belettes, putois, hermines, etc.).

L'utilisation massive de pesticides agricoles n'est pas sans conséquence pour le renard qui est susceptible d'en ingérer. Cet empoisonnement pernicieux peut conduire à de longues souffrances. Troubles physiologiques et mort en sont le dénouement.



© Creative Commons

Comme le reste de la faune sauvage, le renard est victime de la transformation de son habitat naturel de prédilection : des milieux ouverts et semi-ouverts tels que prairies et lisières mais, contrairement à d'autres espèces, il sait s'adapter.

La principale menace pour le renard reste la chasse. Si on le traquait jadis pour sa fourrure ou éventuellement pour sa viande (le civet de renard était autrefois apprécié), il est aujourd'hui chassé par divertissement, victime d'une véritable haine de la part de la grande majorité des chasseurs.



17

Un canidé persécuté

🐾 Qui est le vrai nuisible ?

Le renard peut être classé « nuisible », un concept anti-scientifique contre lequel l'ASPAS se bat depuis maintenant plus de 30 ans. Chaque année, le préfet détermine par arrêté la liste des espèces « nuisibles » dans son département, parmi la liste des espèces susceptibles d'être classées comme tel fixée par un arrêté ministériel datant du 30 septembre 1988.



La liste fixée par arrêté préfectoral doit être établie en fonction des dommages que chaque espèce est susceptible de causer dans le département. Elle est donc en principe fondée sur des éléments concrets démontrant la nécessité impérieuse de classer une espèce parmi les « nuisibles ». Avec l'aval des préfets, ce sont les fédérations de chasseurs qui s'occupent volontiers d'établir des rapports bien peu scientifiques afin d'avoir des « preuves » à l'appui, au cas où ces arrêtés seraient attaqués par l'ASPAS, par exemple ! Un sérieux doute plane quant à la véracité et l'exactitude des chiffres et conclusions exposés par les chasseurs eux-mêmes... Mais pour ces destructeurs de faune sauvage, il ne s'agit là que de « rééquilibrer le système naturel »...

La traque est ouverte

Trois raisons peuvent être légalement invoquées pour inscrire le renard sur la liste départementale des espèces dites « nuisibles » :



© B. Alliez

- la protection de la santé et de la sécurité publiques,
- la prévention des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles (cela permet ainsi de classer le renard « nuisible » sans même observer de réels dégâts, simplement dans le cadre d'une « prévention »...),
- la protection de la faune et la flore. L'objectif est donc de soi-disant protéger la faune sauvage... en exterminant la faune sauvage !

Ces motifs courts et non détaillés laissent une part belle à toute interprétation : à partir de quand les dommages sont-ils jugés importants ? Au détriment de quelle faune devrait-on en protéger une autre ? Ainsi, les chasseurs/piégeurs font valoir que le gibier d'élevage tout juste sorti de cage, tel que faisans, perdrix, lapins, lièvres, fait partie de la faune sauvage et qu'il est donc légal, primordial et logique d'abattre ses éventuels prédateurs !

Or la prédation naturelle n'a pas à être limitée, d'autant que ces animaux élevés par et pour les chasseurs, puis relâchés sur un territoire inconnu, n'ont pas les comportements de survie d'animaux sauvages et sont donc des proies bien plus faciles à capturer pour les carnivores.

Le renard s'en prendrait donc à une partie des quelques quatorze millions de faisans, cinq à six millions de perdrix grises et rouges, un million de canards colverts, 120 000 lièvres, 300 000 à 400 000 lapins de garenne¹ élevés pour la chasse, dite populaire, des sociétés de chasse locales ou pour les chasses privées (c'est-à-dire des chasses vendues à la journée). Ces dernières regroupent près de 800 000 chasseurs².



© F. Cahez

© F. Cahez



© F. Cahez



Alors que cette subtilité entre gibiers d'élevage et faune sauvage restait floue, une nouvelle réglementation sur les « nuisibles » (2012) lèvera toute ambiguïté en autorisant explicitement la destruction des renards et celle des autres « nuisibles » dans le seul but de protéger toute espèce gibier, y compris d'élevage...

La raréfaction des « petits gibiers » sauvages (perdrix, cailles, nombreuses espèces d'oiseaux d'eau) est l'une des grandes préoccupations du monde de la chasse française mais elle est surtout due à une pression cynégétique bien trop forte et non à l'action du renard ou autres prédateurs naturels. L'utilisation incontrôlée de pesticides et la destruction de haies, talus et

¹ La France Agricole du 26/07/2002

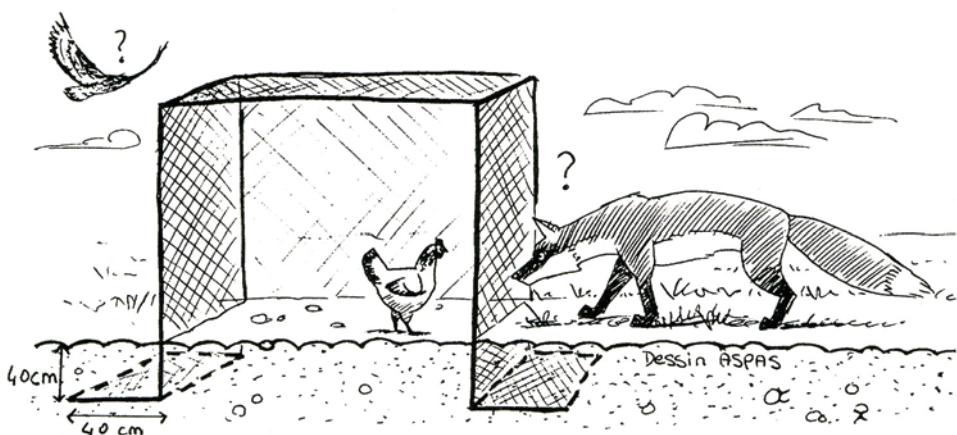
² Chiffre relevé dans Plaisir de la chasse n°706 mai 2011

autres abris essentiels au développement de ces espèces sont également à considérer parmi les causes principales de cette forte diminution.

©ASPAR



Les poulaillers sont parfois sujets aux visites du renard qui y trouve un garde-manger rempli de proies faciles à capturer. Mais les animaux sauvages ne sont-ils pas souvent accusés à tort pour des dégâts en réalité commis par des chats ou des chiens, visiteurs fréquents des poulaillers ? Rentrer la volaille le soir dans un endroit bien fermé, installer des clôtures électriques et/ou grillager entièrement l'enclos suffiraient à empêcher ces incursions. Le grillage doit être enterré à une profondeur de 40 cm car Goupil sait très bien creuser ! Le renard étant relativement bon grimpeur et sans dispositif anti-franchissement (électricité, rabat...), le grillage peut être facilement franchi.



L'officialisation du statut de « nuisible » peut difficilement s'expliquer autrement que par un cadeau accordé aux chasseurs de pouvoir persécuter le renard pour s'amuser ou simplement pour éliminer un concurrent potentiel. En justifiant l'injustifiable, l'État légitime la « dénaturation » de la nature par ces « gestionnaires » autoproclamés, aussi inutiles que... nuisibles.

Rappelons que la loutre, la genette, le chat forestier, les rapaces diurnes et nocturnes ainsi que les reptiles étaient autrefois considérés comme « nuisibles ». En raison d'une destruction massive, ils sont directement passés du statut de « nuisibles » à celui d'espèces protégées. Leur rôle essentiel dans les écosystèmes a été maintes fois démontré scientifiquement, comme c'est

le cas aujourd’hui pour le renard, espèce « clé de voûte » qui continue, malgré cela, à faire les frais du puissant lobby des chasseurs/piégeurs. Faudra-t-il encore une fois attendre que cette espèce soit au bord de l’extinction pour que la réglementation et les pratiques appropriées soient enfin mises en œuvre ?

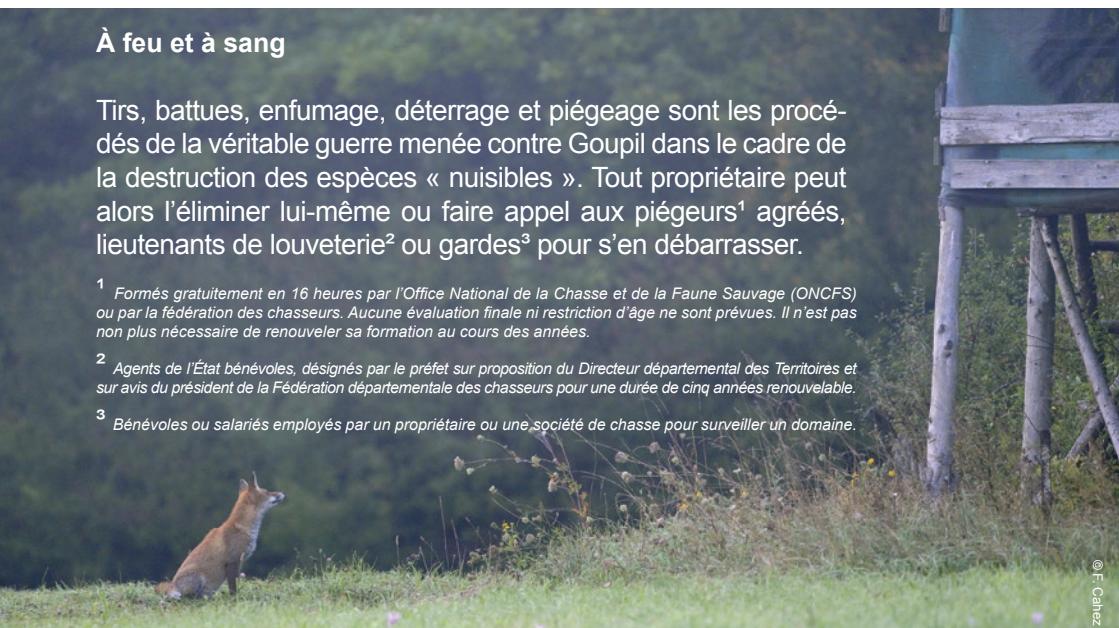
À feu et à sang

Tirs, battues, enfumage, déterrage et piégeage sont les procédés de la véritable guerre menée contre Goupil dans le cadre de la destruction des espèces « nuisibles ». Tout propriétaire peut alors l’éliminer lui-même ou faire appel aux piégeurs¹ agréés, lieutenants de louveterie² ou gardes³ pour s’en débarrasser.

¹ Formés gratuitement en 16 heures par l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou par la fédération des chasseurs. Aucune évaluation finale ni restriction d’âge ne sont prévues. Il n’est pas non plus nécessaire de renouveler sa formation au cours des années.

² Agents de l’État bénévoles, désignés par le préfet sur proposition du Directeur départemental des Territoires et sur avis du président de la Fédération départementale des chasseurs pour une durée de cinq années renouvelable.

³ Bénévoles ou salariés employés par un propriétaire ou une société de chasse pour surveiller un domaine.



© F. Cahez

La destruction par tir nécessite un permis de chasser validé. Le statut de « nuisible » rend possible la destruction par tir du renard au-delà de la date de fermeture de la chasse, jusqu’au 31 mars. Un excellent moyen de prolonger l’activité cynégétique en toute légalité ! Pour les lieutenants de louveterie ou les gardes particuliers, la destruction par tir peut s’effectuer toute l’année.

Le piégeage peut également être pratiqué toute l’année, par un piégeur agréé. Le piège doit porter le numéro d’agrément, être déclaré à la mairie avant toute utilisation, visité tous les matins et faire l’objet de relevés journaliers. Un bilan annuel des captures doit être adressé au préfet. Il doit inclure les prises dites « accidentelles », mais peu de piégeurs se soumettent à cette obligation légale, sans qu'il n'y ait une quelconque sanction. Les piégeurs affirment souvent utiliser des pièges sélectifs conformément à la législation, alors qu'il n'en est rien. Ainsi, chaque année, des milliers d’espèces protégées (hérissons, rapaces, chats forestiers, etc.), d’espèces « gibiers » ou d’animaux domestiques sont les victimes de ces pièges.



Cage à fauve



Collet à arrêteoir



Chien victime d'un piège en X



Hérisson piégé

Il existe différentes catégories de pièges dont l'utilisation est soumise à des règles particulières.

Par exemple, les pièges consistant « seulement » à capturer l'animal, sans le blesser ni le tuer (boîtes à fauve, cages à renardeaux, boîtes tombantes, etc.), ne nécessitent pas d'homologation et peuvent donc être construits par le piégeur lui-même. L'ensemble des autres pièges doivent être homologués.

Les pièges présentant un système de détente et ayant pour objet de tuer l'animal (pièges à appât, livres de messe, pièges en X, etc.) ne peuvent être tendus à moins de 200 mètres des habitations et à moins de 50 mètres des routes et chemins ouverts au public.

Les collets à arrêteoir, en principe exclusivement utilisés pour la capture du renard, et les pièges à lacet (autrefois interdits car considérés comme des moyens de braconniers) sont autant de moyens de torture et de mort mis actuellement à la disposition des piégeurs.

Existe-t-il pire horreur que le lancer de renard pratiqué en Europe entre le XVII^e et le XVIII^e siècles, qui consistait à envoyer le plus loin possible en l'air, à l'aide d'une corde, des renards et autres animaux vivants (lièvres, marcassins, chats sauvages et même loups) afin qu'ils s'écrasent au sol ? Et bien oui ! Car, si les chasseurs/piégeurs ne s'amusaient pas assez, ils ont toujours l'opportunité de se livrer au **déterrage**.

Ce loisir barbare est pratiqué par un « équipage de vénerie sous terre » composé d'une meute de chiens et de veneurs. La technique de destruction consiste à acculer l'animal dans son terrier grâce à de petits chiens vifs et habiles (fox-terrier, tec-kel, jack russel, etc). Pendant que Goupil, blotti au fond de sa tanière, goûte aux mâchoires des

chiens, les déterreurs se mettent à creuser avec énergie pour atteindre la bête. Extirpé avec de grosses pinces métalliques, le renard est ensuite abattu par les déterreurs à l'aide d'une dague, d'une aiguille enfoncee derrière la tête, d'un coup de pistolet, de fusil, de pelle, ou de talon... Récompenser le travail des chiens paraît également nécessaire : le renard leur sera donc offert, parfois vivant, pour être éviscéré et déchiqueté avant d'être achevé.

Dans le cadre de la régulation des « nuisibles », le déterrage du renard peut être pratiqué toute l'année car, selon l'ONCFS, c'est « *un moyen de défense contre les dommages provoqués* ».



© ASPAS



© E. Troncy



© J. Desnoes



© P. Régaut

Les chasseurs aiment exhiber les cadavres de leurs victimes, témoignages de la véritable haine à l'égard du renard mais aussi à l'égard des personnes sensibles à une telle souffrance.

Dans le cas du renard, **les battues administratives** (ou chasses particulières lorsque l'habilitation est individuelle et non collective) sont fréquentes. Elles ne sont pas directement liées au statut « nuisible » de l'espèce. Ainsi, une espèce animale sauvage pourra faire l'objet de battues même si elle n'apparaît pas sur la liste des espèces « nuisibles » du département (à l'exception des espèces dites protégées), l'objectif étant, en principe, de pallier une nuisance ponctuelle causée par cette espèce.

Les battues peuvent être autorisées à n'importe quel moment de l'année, soit par le maire, soit par arrêté préfectoral, et sont organisées sous le contrôle et la responsabilité de lieutenants de loupeterie. La destruction des renards, ou de toute autre espèce, en battues n'est pas soumise aux règles ordinaires de la police de la chasse. En d'autres termes : tout est permis ! Tirs de nuit, utilisation de sources lumineuses, de véhicules, de silencieux, etc. Elles peuvent même intervenir sur des terrains interdits à la chasse (refuge ASPAS par exemple) !

La battue étant une mesure exceptionnelle, elle devra être limitée dans le temps et l'espace et ne pourra intervenir qu'en cas de dégâts constatés imputables à l'espèce concernée. Or, en pratique, ces quelques règles, aussi peu nombreuses soient-elles, ne sont pas respectées : les battues au renard sont très souvent autorisées de manière générale, en l'absence de réelles nuisances ou alors que d'autres solutions que la destruction massive pourraient être envisagées.

Enfin, **l'enfumage** avec des produits non toxiques fait aussi partie de la longue liste des moyens de persécution que doit subir le renard tout au long de l'année.

InScrit Sur la liste... des gibiers

Le renard est aussi une espèce chassable durant toute la période d'ouverture générale de la chasse, de début septembre à fin février. Le permis de chasser est le sésame pour tirer Goupil, pratiquer la vénerie sous terre¹ ou la chasse à courre. Cette dernière, tant appréciée, bénéficie d'une période d'ouverture plus longue que la chasse à tir. Aucun quota n'est fixé pour le nombre de renards à tuer, si bien que les chasseurs peuvent s'adonner à leur plaisir sans aucune limite.

Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, « l'épée de Damoclès » menace continuellement le renard. Si la plupart de espèces classées gibiers bénéficient d'une partielle immunité par temps de neige, Goupil n'en profite que très rarement : il suffit que le préfet donne l'autorisation de le détruire en dépit de ces conditions défavorables, ce qui est très fréquent en ce qui le concerne.

Et pour que tous les chasseurs puissent se consacrer à leur passe-temps favori, un petit cadeau gouvernemental est survenu en juin 2005 : la possibilité de tirer le renard à partir du 1er juin.



©F. Cahez



Au total, **entre 600 000 et un million de renards sont tués chaque année en France** par la chasse et le piégeage.

¹ La vénerie sous terre n'est autre que le déterrage. Une autre appellation pour la même cruauté.



✿ Discours des chasseurs : entre mensonges et conquête de l'opinion publique

Après avoir participé à la disparition des grands prédateurs terrestres tels le loup, l'ours ou encore le lynx, les chasseurs entendent se substituer à ces animaux emblématiques et imposer ainsi une « inéluctable » régulation d'une prétendue surpopulation de renards.

Derrière ces faux prétextes se cache la volonté de pouvoir exercer leur plaisir librement tout en gagnant l'opinion publique. Le renard, comme nombre d'autres prédateurs, est capable de s'autoréguler en fonction des ressources naturelles. Si la nourriture vient à manquer, certaines femelles ne se reproduiront pas et le taux de mortalité au sein de la portée sera plus important. L'argument récurrent d'une surpopulation, d'une « pullulation » est d'autant moins scientifiquement pertinent, que la nature se charge très bien, elle-même, de réguler les populations de renards, ne serait-ce que par la gale (cf. le chapitre « Mourir tout naturellement »).

Certains chiffres démontent ainsi tout propos relatif à cette prétendue régulation : la chasse à courre, par exemple, est responsable de l'exécution de 5 % de la population de renards. Ce « faible » pourcentage démontre bien que la régulation n'est en rien l'objet de cette sorte de chasse, pratiquée principalement par divertissement.

Le classement du renard comme espèce « nuisible » est d'autant plus absurde que Goupil est le prédateur d'autres soi-disant « nuisibles » (jeunes ragondins, rats musqués, lapins de garenne, belettes, martres, etc.) ; en fait, le serpent se mord la queue...



© G. Maccagno

Ragondin

© R. Bourdoncle

Rat musqué





Une nouvelle pSychoSe : l'échinococcosé

Les chasseurs ont souvent essayé de justifier leurs activités par une utilité sanitaire. Maladie connue depuis plus de 4 000 ans, la rage est apparue en Pologne en 1939 et s'est propagée peu à peu pour atteindre la France en 1968. Dès lors, l'objectif fut d'exterminer le principal porteur du virus : le renard. Un réflexe qui ne fit qu'accroître l'étendue du fléau en favorisant les déplacements des populations contaminées. La destruction massive des renards n'a eu pour seul effet que de disperser la maladie dans les zones non touchées. Le renard étant un animal territorial, l'abattage d'un individu entraîne la colonisation du territoire devenu vacant par un nouvel individu rôdant jusqu'alors aux limites du territoire voisin. Peut-être déjà infecté, ce nouvel arrivant va entrer en conflit territorial avec les occupants du domaine vital voisin et ainsi les infecter à leur tour. C'est ainsi que, de territoire en territoire, la rage s'est propagée, encouragée par les destructions opérées par les chasseurs !

La population vulpine fut décimée par battues, gazages et empoisonnements à la strychnine, entraînant la mort de nombreux autres animaux. En Lorraine, dans les années 80, la densité de certaines populations ne s'élevait qu'à un individu pour 600 à 1 000 hectares ! Pourtant, plusieurs associations de protection de la nature (dont l'ASPAS) dénonçaient déjà cette politique d'extermination des populations de renards.

Face à ce carnage, la Suisse décida dès 1978 de tenter une vaccination par voie orale chez les renards grâce à des appâts largués par hélicoptère. Devant la baisse significative du nombre de cas, l'Allemagne, l'Italie et d'autres pays ont suivi l'exemple. Soumise au lobby de la chasse, la France n'opta pour cette solution qu'en 1986, sous la pression des associations de protection de la nature s'appuyant sur des études scientifiques incontestables.

Suite à cette campagne de vaccination, la maladie a été considérée comme totalement éradiquée du territoire par l'Office International des Épizooties en 2001. Le dernier cas de rage chez le renard fut observé en 1998 (le dernier cas avéré sur un être humain remonte à 1924). Au total, 2 millions de renards ont été exterminés bien inutilement entre 1968 et 1991... À cela s'ajoutent toutes les espèces partageant le même habitat que Goupil, gazées elles aussi dans les terriers (blaireaux, chats forestiers, etc.).

À l'issue de cet épisode dramatique, le renard n'aura eu finalement que très peu de répit. Accusé à présent d'être le principal vecteur de l'échinococcose, une affection due à un parasite, il continue d'être tout aussi injustement persécuté.

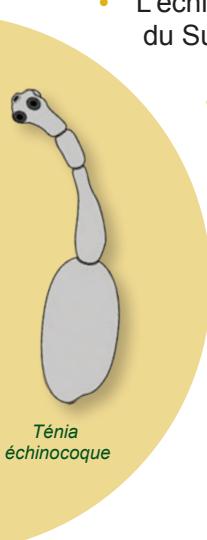
Il existe deux sortes d'échinococcoses :

- L'échinococcose uniloculaire, essentiellement présente en Amérique du Sud, en Afrique, en Australie et dans le bassin méditerranéen.
- L'échinococcose alvéolaire ou multiloculaire qui se rencontre dans l'hémisphère Nord.

Cette dernière est le nouveau prétexte trouvé pour continuer à persécuter le renard. À l'origine de cette parasitose : un ver plat de la même famille que le ténia, appelé le ténia échinocoque, totalement inoffensif pour le renard. La maladie peut être dangereuse chez l'Homme si elle n'est pas diagnostiquée suffisamment tôt, mais aujourd'hui « *on n'en meurt plus* », comme le souligne Solange Bresson-Hadni, professeur d'hématologie au CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Besançon.



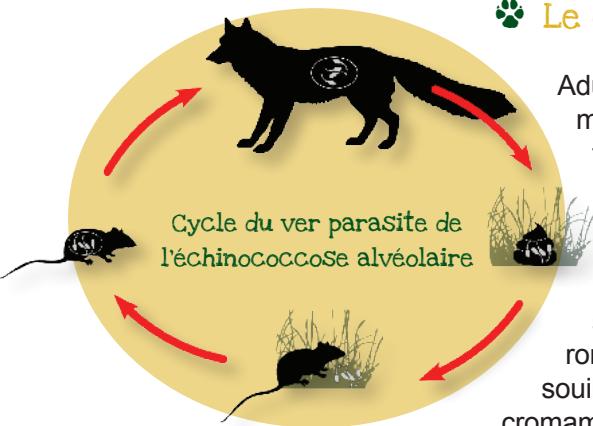
© J.F. Noblet



En France, on a recensé plus de 500 malades dont la moitié se trouve en Franche-Comté. Une quinzaine de nouveaux cas par an sont observés.

La psychose entretenue autour de cette maladie conduit certains départements à réaliser des opérations de « prélèvements » comme dans le département du Cher. Après avoir collecté des crottes de renard pendant trois ans, ce département, appuyé par un laboratoire vétérinaire, et l'Entente contre la Rage et Zoonoses (ERZ), a instauré une campagne d'abattage de renards lors des hivers 2006-2007, avec examen de leurs intestins. Sur les cent renards prélevés sur tout le territoire du Cher (sur une population estimée à 6 000), les intestins d'un seul individu contenaient des vers échinocoques, prouvant que la maladie est présente, mais loin d'être la pandémie dont on nous rebat les oreilles.

Le cycle d'un parasite



Adultes, les vers mesurant 2-3 millimètres de long sont logés dans l'intestin du renard. Les œufs, contenus dans des segments¹, sont excrétés vers l'extérieur via les crottes. Une fois à l'air libre, ces « sacs » libèrent les œufs qui sont alors ingérés par des petits rongeurs se nourrissant de végétaux souillés. Dans l'organisme de ces micromammifères, la coque protectrice des œufs est dissoute par les sucs gastriques, ce

qui libère les larves. Passant à travers la paroi intestinale, elles empruntent le système circulatoire pour atteindre différents organes, dont le foie. En s'y développant, elles créent des lésions en forme d'alvéoles² d'où le nom d'échinococcosis alvéolaire. La boucle est bouclée lorsque le renard s'infecte en consommant les campagnols ou autres rongeurs, hôtes de la larve.

Chaises musicales

Dans le cycle de développement du parasite, d'autres animaux, également prédateurs de ces micromammifères, peuvent prendre la place du renard en se nourrissant de ces campagnols. C'est le cas des chiens ou des chats. L'Homme peut, quant à lui, abriter les larves du ver. En attaquant le foie, les

¹ Sorte de "sacs" abritant chacun environ 200 œufs.

² Les nombreuses cavités creusées dans le foie donnent une structure en " mie de pain".

larves créent des lésions qui ne sont parfois visibles que 15 ans plus tard. Heureusement, l'humain n'est pas un bon hôte pour le parasite, car dans 90% des cas, son système immunitaire³ lutte efficacement contre la maladie. La contamination peut se faire directement au contact d'animaux infestés ou en consommant des végétaux souillés par les excréments contaminés. Dans le cas de l'Homme, elle est essentiellement due aux rapports affectifs qu'il entretient avec les animaux domestiques.

**Pour minimiser les risques d'une contamination,
il existe de simples précautions :**

- Se renseigner auprès de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Population) ou consulter le site de l'ERZ (www.ententeragezoonoses.com), afin de savoir si vous êtes dans une zone à risques. Auquel cas, vous pouvez vermifuger vos animaux de compagnie, parfois hôtes involontaires du ténia.
- Se laver les mains après avoir manipulé terre, légumes et surtout animaux de compagnie,
- Éviter les contacts buccaux avec les animaux de compagnie (« bisous »),
- Ne pas consommer de végétaux crus cueillis à une hauteur inférieure à 50 cm du sol. Attention en particulier aux fraises des bois et myrtilles. La cuisson est le seul moyen permettant d'éliminer l'échinococque (5 minutes à une température de 60°C). Congélation, eau vinaigrée ou javellisée ne servent à rien.
- Mettre des gants en cas de contact direct avec le renard. Pourtant, sur les photos présentant les chasseurs/piégeurs en train d'exhiber fièrement leur prise lors de déterrage, battues ou autres, cette précaution indispensable n'est jamais appliquée.



La vermifugation élimine le ver échinococcoque mais aussi toute la flore intestinale de l'animal. Le vermifuge, se retrouvant *in fine* dans les selles, pollue la terre. Il est donc important d'utiliser le vermifuge de manière raisonnée.

³ Système de défense de l'organisme contre les maladies.



🐾 La chasse aux idées reçues

La contamination par l'urine de renard est impossible puisque le ver se trouve dans ses intestins. Cependant, les chasseurs profitent de l'ignorance des particuliers pour légitimer leur campagne de destruction, sous couvert de santé publique. Une récente étude réalisée en juillet 2008 révèle qu'en matière d'informations sur la maladie, les Français ne se sentent pas suffisamment informés. Contrairement à la Suisse ou à l'Allemagne¹, seulement 18 % de la population française estime être bien renseignée sur cette affection. Un chiffre bien médiocre lorsque l'on sait qu'une sensibilisation et une véritable information sur cette maladie permettraient de réduire le nombre (déjà très faible) des contaminations annuelles.

La probabilité d'être infecté reste minime car les œufs du ténia échinocoque ont besoin de conditions spécifiques pour se développer : un lieu frais et humide. Résistants aux agents chimiques, ils craignent néanmoins la chaleur et la sécheresse. Ils ne sont donc présents que sur une partie de la France. Au jour de l'édition de cet ouvrage, cinq régions sont classées à risque : l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Savoie et le Massif Central.



Le meilleur moyen d'obtenir les faveurs de l'opinion publique est d'instaurer un climat de peur. Attention aux fausses affirmations communiquées par les médias. L'échinococcose ne provoque pas de cancer du foie comme certains articles l'affirment.

Certaines presses quotidiennes régionales, sans parler de TF1, relaient volontiers l'unique point de vue des chasseurs, avec bien peu d'objectivité et de professionnalisme...

Parés contre le ver

L'utilisation d'appâts contenant un vermifuge a été testée grandeur nature en Allemagne entre 1989 et 1991. Très efficace, elle a permis de réduire le taux d'animaux infestés de 32 % à 4 %. Mais ce vermifuge (le praziquantel) ne tue que les vers et non les œufs qu'ils contiennent. Une contamination est donc toujours possible car même si les vers éjectés ont été éliminés, les œufs à l'extérieur sont toujours actifs. La méthode est assez coûteuse, implique un traitement régulier (toutes les 5-6 semaines) puisqu'il y a toujours la possibilité d'une réinfection, et n'est utile que si la zone de largage est étendue.

Pour tenter de lutter contre une augmentation trop importante du nombre de cas, il faut revenir à la source : les œufs (dont la durée de vie, selon les conditions, est comprise entre 1 et 2 ans) et donc par extension les rongeurs, principaux porteurs. La forte présence de ces micromammifères, qui s'observe essentiellement dans les zones de prairies ou de pâtures, permet déjà de localiser des points géographiques importants où le cycle du parasite se rencontre plus fréquemment. Connaissant ces territoires « à risque », il devient plus facile de cibler des campagnes d'information, meilleure façon de lutter contre la maladie.



Cependant, pour les chasseurs, la solution est d'exterminer les renards ! Un raisonnement absurde qui a déjà démontré ses limites lors de l'épidémie de rage... Le journal *Le Progrès* présente un bel exemple de ces actions insensées : la fédération départementale des chasseurs de la Loire a obtenu l'autorisation de tirer la nuit une centaine de renards. Un seul était contaminé. Un « *bilan rassurant* » selon le responsable de l'équipe technique de la fédération qui a pour objectif de continuer l'étude en « *testant* » chaque secteur tous les 2-3 ans. (article paru le 24 août 2010).



Éliminés près des villes, les renards urbains peuvent alors être remplacés par ceux des cam-

pagnes qui peuvent être porteurs sains¹. Sachant que le taux d'infestation est plus important dans le domaine rural, ce déplacement des populations vulpines ne fait qu'augmenter la probabilité d'une contamination à l'Homme... Le « problème » n'est pas résolu, mais déplacé, et certainement aggravé !

Raisonner comme les chasseurs, c'est-à-dire détruire pour éviter toute propagation de la maladie, reviendrait à considérer qu'il faut aussi éliminer tous les animaux susceptibles d'être porteurs du ver (chats, chiens...). Selon Hervé Dizy, délégué à la lutte contre les nuisances, « *il est essentiel de sédentariser les populations vulpines et non de les exterminer au risque de voir s'étendre les zones à risque* ». Un principe admis par le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire affirmant dans Plaisirs de la chasse en juin 2011, que « *La régulation des populations de renards ne semble pas adaptée à la réduction de l'incidence des contaminations humaines* ».

Dans l'Oise, depuis que les lieutenants de Louveterie, plus réputés pour leur radicalité que pour leurs analyses scientifiques, ont affirmé que 5 % de la population vulpine serait porteuse de cette maladie, les chasseurs et piégeurs se sont affairés ardemment, en juin 2011, afin de « *neutraliser* » les renards sur le département.

¹ L'animal est infecté mais ne développe aucun symptôme de la maladie.



Quelles perspectives ?

Un avenir bien Sombre

En France, le renard roux subit l'acharnement des chasseurs/piégeurs sous couvert d'une prétendue « régulation ». Or, une quelconque limitation des effectifs implique tout d'abord la connaissance de l'état réel de la population vulpine, ce qui n'est pas le cas.

Même si, en 20 ans, le nombre de chasseurs a diminué de 25 %, 1 200 000 sévissent encore en 2012. Représentant moins de 2 % de la population, les chasseurs et leur lobby sont un véritable enjeu politique. S'affichant tantôt en sauveurs de la nature et de l'homme, tantôt en victimes des écologistes qui, selon eux, ne comprennent rien à leur « rôle indéniable », les chasseurs jouent sur tous les plans, se servant des médias dociles pour exhiber leurs prises et figurer sur la « une » des journaux et des informations télévisées. L'influence et la pression exercées par les chasseurs sur la classe politique sont telles que cette minorité est la cause de l'extermination brutale de millions d'animaux, sans que cela ne soulève beaucoup d'émotion. Si les politiques persistent à soutenir cette barbarie, faisant fi des études scientifiques et de l'opinion publique pour gagner quelques voix, il est à parier que l'avenir de Goupil ne sera pas des plus heureux...



© S. verdieres

Après l'élimination des grands prédateurs, le renard s'est trouvé au sommet de la chaîne alimentaire, désormais seul concurrent sérieux du chasseur, d'où la haine que celui-ci lui voue.

La France n'a pas le monopole des destructions abusives, pour le simple divertissement des chasseurs. En Allemagne, au début du mois de février, est organisée « la semaine du renard ». Un titre a priori anodin, voire positif, cachant dans les faits un véritable massacre organisé. Durant une semaine, les chasseurs et amateurs de « sport » ont pour objectif... de tuer le plus grand nombre possible de renards. Certains militants se battent pour que le gouvernement réagisse face à cette tuerie.

Chez nos voisins belges, la chasse est ouverte toute l'année, tout comme la destruction du renard qui peut se dérouler aussi bien de jour que de nuit, sur tout le territoire de la région Wallonne. Cependant, il est interdit, une fois la lisière franchie, de poser des pièges au-delà de 50 mètres à l'intérieur des forêts. Le déterrage étant interdit en Belgique, seul le piégeage et les tirs sont autorisés.

Si le renard est massacré par plaisir cynégétique, on lui trouve parfois une « utilité ». L'Europe produit 63 % de la fourrure de renards dans le monde avec en tête de liste la Finlande qui en fournit près de 65 %. 6000 fermes d'élevage, pour la plupart de visons et de renards, sont réparties dans 16 pays européens et rapportent à l'Europe près de 12 milliards d'euros chaque année. Avant d'être abattus par électrocution vers l'âge de huit mois, les renards sont placés dans des cages étroites blessant leurs pattes, exposées aux intempéries. Dans ces conditions, stress et maladies ont raison de nombreux animaux. Leur nourriture est souvent constituée de congénères venant d'être sacrifiés ; des comportements « anormaux » (mères dévorant leurs petits) témoignent de leur souffrance.

La Chine est le premier producteur mondial de peaux de renards et de chiens viverrins qui sont parfois écorchés vifs. Près d'un million de peaux de renards sont produites par an, soit 27 % de la production mondiale. Vendues aux enchères principalement au Canada, au Danemark, en Finlande, en Norvège, en Russie et aux États-Unis, elles seront utilisées pour complaire à une poignée d'adeptes pour lesquels la richesse se mesure en biens matériels de haut standing. Un seul manteau peut nécessiter jusqu'à une quinzaine de renards...

Changeons les mentalités

Pendant que la France continue à se faire remarquer pour ses actes de barbarie, d'autres nations prennent enfin en considération l'opinion publique dont une grande majorité souhaiterait que cessent ces tueries. L'un des meilleurs exemples est la Grande-Bretagne qui, en 2005, a aboli définitivement la chasse à courre au renard. Une belle victoire pour les défenseurs de la nature. Le vote s'est déroulé dans une atmosphère plutôt tendue avec la mani-

festation de quelque 8 000 partisans pro-chasse bruyants. Cette résolution a rejoint celle de l'Écosse, qui avait franchi le pas en 2002. Une décision approuvée par l'opinion publique : un sondage avançait même que 80 % des Britanniques ne souhaitaient plus voir les renards massacrés de cette sorte. En 2001, Goupil fut même élu « *deuxième animal favori des Britanniques* ». Mais les chasseurs sont obstinés. Adressant un recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg pour « *atteinte aux droits de l'Homme et à la liberté* », ils n'y ont trouvé aucun soutien ! Jugeant cette pratique ancestrale « *cruelle* », la Cour a relevé que « *Les interdictions visent à éliminer, dans le cadre de la pratique d'un sport, la chasse et la mise à mort d'animaux d'une manière causant des souffrances et moralement condamnable* ».



Cette interdiction a froissé la reine Elisabeth II, qui avait alors estimé que Tony Blair n'avait rien compris au monde rural... Quant aux chasseurs anglais, privés de leur passe-temps, ils n'ont eu d'autre choix que... de venir en France pour pouvoir pratiquer leur divertissement favori.



Qualifié de destructeur par les chasseurs, le renard est longtemps passé pour un animal sournois. Une image fausse, continuant pourtant à être véhiculée. Les titres de certains journaux (notamment Le Courrier Picard et l'Est Républicain) laissent transparaître une totale méconnaissance : « *Cet animal est dangereux* », « *Le renard vecteur d'inquiétude* », « *Renards : attention, danger !* », « *Les renards sèment la mort* », « *Les baies, le renard, la mort* », « *Peste des sous-bois* », « *Le renard récidive* »... sont autant d'exemples prouvant que changer les mentalités reste long et difficile.

La peur du renard est due à la désinformation entretenue par les chasseurs qui sont souvent les seuls acteurs et vecteurs de communications généralement fausses et exagérées.

Les chasseurs tentent de faire croire que Goupil prolifère dangereusement en s'approchant de plus en plus des villes. Cette observation n'est pas un argument démontrant la présumée « pullulation » des renards mais elle est







le fruit d'une profusion de nourriture accessible dans les poubelles des villes et d'une très forte persécution exercée sur le renard dans les campagnes. Ces conditions l'incitent tout naturellement à se rapprocher des zones périurbaines qui lui offrent un habitat plus « sécurisé ».

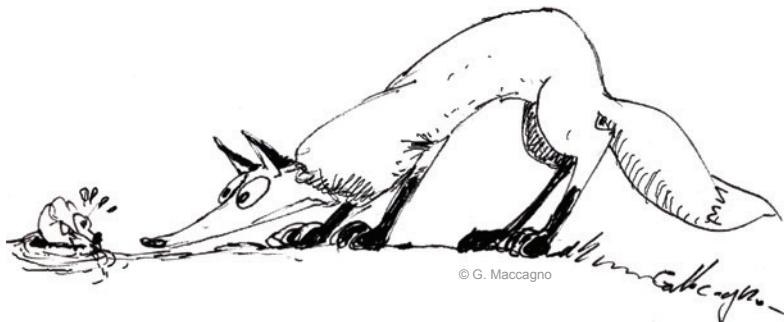
Le renard a un rôle irremplaçable dans la chaîne alimentaire. Prédateur de rongeurs, il évite leur prolifération. Parfois charognard, il participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres, évitant ainsi les épidémies. Il exerce une sélection naturelle sans porter préjudice à son environnement, contrairement aux piégeurs et chasseurs tuant sans limite et sans discernement. Son régime éclectique n'a pas d'incidences notables sur les aliments qu'il consomme, car il varie son « menu », en bon opportuniste qu'il est !



© D. Meier

Alors que certains agriculteurs utilisent des produits toxiques pour se débarrasser des rongeurs qui ravagent leurs cultures, un renard peut éliminer à lui seul entre 3 et 6 000 petits rongeurs par an. 48 campagnols ont été comptés dans l'estomac d'un seul individu ! Cet allié des agriculteurs représente incontestablement une solution efficace et naturelle pour régler les dégâts causés par les micromammifères. D'ailleurs, en 2007, les autorités administratives de l'Isère se sont enfin rendu compte de l'incohérence

de classer le renard « nuisible ». Elles ont décidé de le retirer temporairement de cette liste noire, pour apporter une solution concrète et écologique au problème d'invasion de campagnols dans ce département.



Du fait de sa capacité d'adaptation, le renard s'est parfois retrouvé dans des endroits atypiques : tour, usine, restaurant, entrepôt... Une cohabitation qui passe totalement inaperçue jusqu'au jour où il a le malheur de croiser la route des autres occupants légitimes qui, pris de panique, font parfois appel aux pompiers. Ces derniers ne restituent généralement pas l'animal à son milieu naturel, mais le confient à un garde-chasse ou à l'ONCFS, ayant l'obligation légale de l'euthanasier.

D'autres personnes, à l'inverse, sont prises d'une réelle compassion et décident de recueillir et d'apprivoiser des renards blessés ou des jeunes qu'elles pensent égarés. Capable de manger des aliments solides dès l'âge de 6 semaines, un renardeau orphelin dans la nature sera souvent nourri par les autres membres du groupe. Outre que détenir un animal sauvage est interdit par la loi, c'est surtout le priver des vraies libertés de la vie sauvage. La domestication se termine très souvent par l'euthanasie de l'individu, suite à des dénonciations ou à l'incapacité à « gérer » un animal sauvage.



Tous à l'affût !

Pas facile de surprendre Goupil car son odorat et son ouïe développés nous laissent peu de chances de l'observer. Mais tout n'est pas perdu, il faut se montrer patient et rusé comme lui ! Comme il est assez routinier, si l'on arrive à déceler sa présence grâce à ses traces et autres indices de présence, la chance peut nous sourire.

🐾 Pattes à traces sur la terre

Au bord d'une flaue ou près d'un étang, des traces de 5 à 6 cm de long, comportant quatre pelotes digitales ovales, attirent l'attention. Si l'on s'approche un peu plus, l'empreinte des griffes est même observable ! Oui mais voilà : a-t-on à faire à un petit chien ou à son cousin sauvage ?

L'empreinte du renard est plus fine et allongée que celle du chien, dont les coussinets sont plus larges. Mais il existe une astuce infaillible pour faire la distinction entre les deux espèces. Pour le renard, si l'on trace une ligne imaginaire reliant la partie supérieure des pelotes digitales inférieures elle ne coupe pas la partie basse des pelotes digitales situées en avant de l'empreinte. À l'inverse, chez le chien cette ligne coupe l'empreinte de ces deux pelotes.



Renard



Chien



🐾 En route vers le terrier

À force d'emprunter les mêmes chemins, Goupil en vient à tracer une coulée (petit sentier) d'environ 10 cm de large. Visible à travers herbes et feuilles mortes, elle est généralement utilisée par d'autres animaux sans que l'on sache vraiment qui en fut le précurseur.

Les laissées du renard (crottes) sont facilement identifiables : on y retrouve souvent des restes de repas (élytres de coléoptères, poils, plumes, noyaux de fruits...). Servant aussi de marqueurs de territoire, elles sont déposées de manière à être vues et senties par un autre renard : un rocher, une souche ou toute autre proéminence fera l'affaire. Cylindrique, aux extrémités pointues et souvent en deux parties, la laissée du renard mesure entre 5 et 10 cm de long.



© R. Matheron

Pour sa tanière, fidèle à lui-même, il est opportuniste et cohabitera parfois avec le blaireau, le lapin ou la marmotte. Dans ce cas, il ne suffit pas de trouver un terrier, reste à savoir qui y habite vraiment ! Le blaireau aménage une litière composée d'herbes sèches et de feuilles, qu'il change régulièrement en laissant des matériaux (herbes sèches, feuilles mortes, mousses...) sur son parcours. De plus, c'est un animal semi fouisseur qui ne cesse d'agrandir les galeries de son terrier. Si à proximité d'une gueule (trou de terrier) vous trouvez de la litière et/ou un tas de terre marqué d'un sillon, alors vous pouvez être sûr qu'un blaireau a élu domicile ici, mais Goupil n'est peut-être pas très loin...

🐾 Quand l'obServer

Croiser le chemin d'un renard en se promenant est souvent affaire de hasard mais dans ces conditions, votre présence sera probablement très vite décelée. Le plus efficace consiste à se mettre à l'affût, vent de face, afin qu'il ne puisse sentir votre odeur. Goupil est observable toute l'année mais certaines périodes sont plus favorables que d'autres, en particulier à partir

du mois d'avril (ou mai), période où les adultes prennent tous les risques pour ravitailler leur portée de préférence au crépuscule. Jusqu'en juillet, les renardeaux, espiègles et curieux de tout, sont encore suffisamment insouciants pour sortir et ne pas prêter attention à ce qui les entoure. La saison des « foins » ou la fauche de certaines céréales, comme le blé ou l'orge, sont aussi propices aux observations car le terrain est alors bien dégagé. De nombreux rongeurs sont également attirés par les graines laissées au sol et, blessés ou perturbés par le passage de la faucheuse, promettent un véritable festin à Goupil qui, tout à sa chasse aux rongeurs, se laissera peut-être plus facilement admirer !



© F. Céhez

Attention toutefois à respecter l'intimité et la quiétude du renard aux abords des terriers. Ne perturbez pas ses habitudes et évitez de le déranger avec des allers et venues incessants et maladroits, notamment pendant la période d'élevage des jeunes. Dans ce dernier cas, la renarde n'hésite pas à transporter sa portée ailleurs ou à l'encourager à la suivre, ce qui réduit souvent à néant la possibilité de futurs clichés. Ces dernières années, la photographie naturaliste, devenue plus populaire et plus accessible aux néophytes, a parfois entraîné des dérives. Certains photographes peu scrupuleux ou ignorants n'hésitent pas à déranger la faune pour obtenir le cliché qu'ils souhaitent.



© A. Mathevon



© G. Koch

🐾 Piège photographique, devenez piégeur !

Depuis quelques années sont apparus sur le marché des pièges photographiques. De petits bijoux d'électronique, qui font des photos et des vidéos de qualité, de jour comme de nuit, à des prix abordables.

De plus en plus de naturalistes et en particulier des mammalogistes¹ utilisent ces pièges pacifiques pour "observer" la faune sauvage aux abords des terriers, sur des coulées... Les chances de prendre ainsi une photo d'un renard dans son environnement sont multipliées, tout en évitant une présence humaine perturbatrice.

Une simple recherche sur internet donne accès à une multitude de modèles qui ne cessent d'évoluer.

Petit clin d'œil : au plaisir de photographier et de filmer une faune sauvage difficile à observer (blaireaux, renards, chats sauvages...) se joint le plaisir de piéger le chasseur/piégeur ou le braconnier...

« *On ne protège que ce que l'on connaît* » : cette règle universelle ne facilite pas la protection d'espèces sauvages aux mœurs nocturnes et/ou farouches. En donnant accès à une méthode d'observation simple et financièrement abordable, le piège photographique pourrait bien accélérer la prise de conscience du grand public, indispensable préalable à la protection de la faune sauvage et du renard en particulier.

Photographies réalisées avec un piège photographique



¹ spécialistes des mammifères



Conclusion

Le renard fait partie de notre patrimoine naturel et culturel. C'est un animal utile et beau. Les persécutions qu'il endure de la part des chasseurs sont totalement injustifiées et l'ASPAS se bat depuis plus de 30 ans pour sa réhabilitation. À l'époque de la création de l'ASPAS, le renard était très mal perçu par le public, et il fallait une certaine audace pour en faire son emblème. Nos campagnes de réhabilitation de l'animal ainsi que des films comme « Le renard et l'enfant » ont contribué à faire changer les mentalités. Il reste du chemin à faire du côté des chasseurs, mais nous en sommes maintenant convaincus : la barbarie passera, le renard restera.

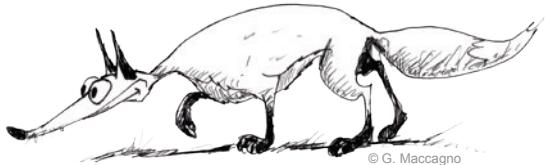
Bibliographie

✿ Ouvrages

- ATHANAZE Pierre, Le livre noir de la chasse, Éd. Sang de la Terre, 2011, 286 p.
- ARTOIS Marc, Encyclopédie des carnivores de France : Le renard roux, éditée par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 1989, 90 p.
- BLACKBOURN Denis-Richard, Le renard roux, Éd. Eveil Nature, 1999, 84 p.
- MEIA Jean-Steve, Le renard, Éd. Delachaux et Niestlé, 2003, 180 p.
- JOST Jean-Pierre et Yan-Chim, Le Renard : Aspect, comportement, urbanisation, Éd. Cabédita, coll. Regard et Connaissance, 2005, 156 p.
- DUPÉRAT Maurice, Le Renard, Éd. Artémis, coll. Portraits sauvages, 2005, 64 p.

Brochures ASPAS :

- Le renard et la rage, 1994, 23 p.
- Le renard délivré de la rage, 1998, 23 p.
- La bromadiolone c'est mortel, le renard c'est naturel !, 2002, 10 p.
- Ces animaux qui dérangent, 2006, 43 p.



✿ Sites internet

Biologie générale

- <http://www.aves.be/carnivores/renard.htm>
<http://www.looknature.fr/main/xpress/pdvue/chassrenard/chassrenard.php>
<http://www.oiseau-libre.net/Animaux/Animaux-sauvages/Petits-predateurs/Renard.html>
http://www.naturalive.fr/repartition#!_repartition

Sur la rage

- http://www.veterinaire.fr/picardie/UploadDOC%5CInfos_CROPic/Le%20point%20sur%20la%20rage%202022.02.07.pdf
<http://www.chambon.ac-versailles.fr/science/sante/immu/rage.htm>

Sur l'échinococcose

- <http://www.ententeragezoonoses.com/index.htm>
<http://www.afssa.fr/bulletin-epidemiologique/Documents/BEP-mg-BE38-art8enc.pdf>
<http://asso.nordnet.fr/blancfour/maladierenard.htm>

Allemagne

- <http://animal-actions.over-blog.com/article-allemagne-le-massacre-des-renards-64488243.html>

Sur la fourrure

- <http://www.marchecontrelafourrure.fr/node/18>

Sur la chasse

- <http://www.one-voice.fr/loisirs-et-compagnie-sans-violence/chasse-en-france-des-porteurs-de-fusils-qui-imposent-leurs-lois/>
http://www.antichasse.com/chasse_chasseurs.htm

Créez un havre de paix pour le renard, sans chasse !



L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) a 30 ans d'expérience et un savoir-faire unique en matière de refuges. Elle a d'ailleurs obtenu en 1999, la reconnaissance du droit d'opposition de conscience à la chasse devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Pour la mise en refuge de vos terrains, l'ASPAS vous aidera dans vos démarches administratives afin d'interdire la chasse chez vous,

elle leur donnera plus de poids,

elle effectuera un suivi du dossier,

elle vous assistera et vous conseillera en cas de non respect de votre refuge,

elle vous proposera des ressources documentaires (guides ASPAS « Observer et aider les animaux en hiver, « Connaître et aider les hérissons », etc.), des outils pour améliorer les conditions d'accueil de la faune chez vous (nichoirs, mangeoires, abreuvoirs à oiseaux, gîtes à chauves-souris, à papillons, etc.).



Comment mettre en place un refuge ASPAS ?



Pour constituer un refuge, il suffit d'accomplir une démarche simple, utile et positive pour protéger la nature à votre porte et assurer un asile au renard.

Demandez nous le dépliant « **Comment créer un refuge de nature chez soi ?** » pour connaître les démarches à suivre.

Par téléphone au 04 75 25 10 00
Par mail : info@aspas-nature.org

www.aspas-nature.org

Vive le RENARD !



Bien qu'on le prétende solitaire, le renard vit parfois en groupe. Il peut exhale une vague odeur de violette, manger des fruits et des vers de terre, et fuir devant un chevreuil. Il transmet moins de maladies que les chiens et les chats domestiques, et il est très utile à la nature et à l'homme.

Mais il a un gros, gros problème avec les chasseurs, et il subit des destructions aussi brutales qu'injustifiables.

Cette brochure accessible à tous présente la vie secrète du renard et met à mal les fantasmes moyenâgeux qui l'entourent. Elle expose également la situation administrative de cette espèce traitée à tort de « nuisible », dénonce les violences de sa chasse, et donne des conseils pour l'observer et le photographier sur le terrain.

Goupil fait partie de notre patrimoine. Il mérite d'être mieux connu et protégé.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES

B.P. 505 - 26401 CREST Cedex - France

Tel. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58

Association reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral
du 11 décembre 2008 (JORF n°0067 du 20/03/09)

www.aspas-nature.org - Courriel : info@aspas-nature.org

